



Procès-verbal du Conseil Municipal du 05/02/2026

Membres présents :

Christophe GAVAZZI, Adeline DUC, David CHEVALLOT-BEROUX, Annie MONTILLOT, Jean RAMON, Gladys DE SMIDT, Félix BACZKIEWICZ, Jean-Claude PAYTA, Véronique PLACET

Membres Absents :

Charlène LAMOTTE

Président de séance : Christophe GAVAZZI

Secrétaire de séance : Gladys DE SMIDT

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour
1	Désignation du secrétaire de séance,
2	Clôture du procès-verbal du 08 Janvier 2026,
3	Départ en retraite de la secrétaire de mairie - conditions de recrutement,
4	Renouvellement du contrat informatique - Cosoluce,
5	Organisation des bureaux de vote - élections municipales,
6	informations et questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance :

Mme Gladys DE SMIDT est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du 08 Janvier 2026 :

Suite à l'envoi par courriel du procès-verbal de la précédente séance du 08 Janvier 2026, aucune observation n'est formulée. Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2026/04

Départ en retraite de la secrétaire de mairie - conditions de recrutement,

M. le Maire informe l'assemblée du prochain départ en retraite de notre secrétaire de mairie, fixé au 01 Septembre 2026. Il y a lieu de déterminer les conditions de recrutement. Il précise que la publicité obligatoire pour son remplacement a déjà été diffusée le 14 Janvier 2026 sur emploi-territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CONFIRME** que l'emploi permanent créé pour le poste de secrétaire de mairie est à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 18 h 00,
- **FIXE** la date de recrutement au 01 Septembre 2026,
- **PRECISE** que l'emploi de secrétaire général de mairie relève des grades d'adjoint administratif principal 2ème et 1ère classe, et du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

- **DECIDE** de recruter un agent contractuel de droit public, si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, en application de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique,
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder au recrutement d'une secrétaire et à signer tous documents qui permettra la concrétisation de cette opération.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Décision certifiée exécutoire
Reçue par le représentant de l'Etat le 10.02.2026
Publiée ou notifiée le 10.02.2026

Délibération n° 2026/04

Renouvellement du contrat informatique - Cosoluce

M. le Maire informe l'assemblée que le contrat d'abonnement avec cosoluce s'est achevé le 31 Décembre 2025 et qu'il y a lieu de renouveler celui-ci pour 3 ans. Il présente le devis qui s'élève à 1932,63 € TTC et précise qu'un service a été ajouté concernant l'hébergement SaaS (sauvegarde et stockage des données chez le prestataire) d'un montant de 376,52 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de renouveler le contrat d'abonnement avec Cosoluce pour 3 ans, pour un montant de 1932,62 € TTC.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Décision certifiée exécutoire
Reçue par le représentant de l'Etat le 10.02.2026
Publiée ou notifiée le 10.02.2026

Organisation des bureaux de vote - élections municipales

Les permanences sont fixées pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Informations diverses

Révision toitures, gouttières - devis

M. le Maire informe qu'il a demandé des devis pour la révision des gouttières de la maison située au 4-6 rue du Pont, et de la maison louée à Mme Dufour.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 05 Mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 00.

Le Secrétaire de séance,
Gladys DE SMIDT

Le Maire